

Transmis en Préfecture le : 22 FEV. 2023

N° Identifiant : 026-212600589-2023-033-DC-SCP-AU

Affiché du : 27/02/2023

au : 26/04/2023

**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME  
VILLE DE  
BOURG-LÈS-VALENCE**

**DÉCISION DU MAIRE  
2023-033-DC-SCP**

**Le Maire de BOURG-LÈS-VALENCE,**

**Vu** les dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre et leurs marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient l'objet, le mode de passation ou le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

**CONSIDÉRANT** que la commune a pour projet de faire procéder à des travaux de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON,

**CONSIDÉRANT** qu'un premier avis d'appel public à la concurrence a été publié le 07/06/2022 sur le profil acheteur de la Ville de Bourg-lès-Valence et au BOAMP pour les 13 autres lots de la consultation, imposant comme date limite de remise des offres le 04/07/2022,

**CONSIDÉRANT** que les lots n° 3 et 8 ont été déclarés sans suite par décisions n° 2022-208-DC-SCP, 2022-213-DC-SCP,

**CONSIDÉRANT** qu'un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été publié pour ces deux lots le 07/11/2022 sur le profil acheteur de la Ville de Bourg-lès-Valence et au BOAMP, imposant comme date limite de remise des offres le 28/11/2022,

**CONSIDÉRANT** que le lot n° 8 a été attribué par décision n° 2023-008-DC-SCP,

**CONSIDÉRANT** que pour le lot n° 3 Étanchéité ont été reçues les propositions suivantes :

- ISOLA RHONE-ALPES (69320 Feyzin),
- EPS (34470 Pérols)
- LUDEL (26500 Bourg-lès-Valence),
- SOBRABO (26000 Valence),

**CONSIDÉRANT** que, pour ce lot, après examen des différentes propositions, et en application des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation, l'offre suivante apparaît économiquement la plus avantageuse : SOBRABO (26000 Valence),

#### **DÉCIDE**

**Article 1** : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot n° 3 Étanchéité de l'opération de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON, avec :

SOBRABO

45 rue Gilles de Roberval

26000 VALENCE

pour un montant de 89 981,71 € HT soit 107 978,05 € TTC

Transmis en Préfecture le :

N° Identifiant : 026-212600589-

-2023-033-DC-SCP-AU

Affiché du :

au :

**Article 2** : Les voies et délais de recours sont les suivants :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

**Article 3** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Bourg-lès-Valence le 22 FEV. 2023  
Le Maire

Marlène MOURIER

